

ATTESTATION SUR L'HONNEUR^(*)

né(e) _____
m(s) _____

à _____

ent _____ profession _____

l'honneur,

ACSE(E)

libataire ne pas être remarié(e)^(**) depuis mon divorce en date du _____ / depuis le décès de mon conjoint en date du _____

omilié(e) à _____

r ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de _____

_____ depuis le _____ jusqu'au _____

un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de _____

_____ jusqu'au _____

domicile ou de la résidence :

propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer Quittance d'assurance du logement

nce de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre : _____

A _____, le _____

n de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement
€ d'amende le fait :

attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
attestation ou un certificat originairement sincère ;
ge d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque
commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine

^(**)Article 433-20 du code pénal : « Le fait, pour une personne engagée
dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du
précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en
connaissant l'existence du précédent. »

Signature